

# C I R C É



## **Annulation du 38<sup>e</sup> Marché de la Poésie, lettre ouverte au Préfet de police de Paris**

Paris, le 27 octobre 2020

Monsieur le Préfet,

À l'heure où nous nous décidons de vous écrire, pour la première fois de son histoire, le Marché de la Poésie ne s'est pas tenu.

Vous avez en effet, Monsieur le Préfet, décidé de vous complaire dans un silence ambigu et de ne pas répondre aux demandes prudentes de la Foire Saint-Sulpice sur la poursuite de ses activités en un lieu ouvert. L'immédiate conséquence de votre mutisme fut l'annulation des événements à venir de cette Foire et, par conséquent, du 38<sup>e</sup> Marché de la Poésie pour lequel nous avons, dans le strict respect des mesures sanitaires, tout mis en œuvre pour suivre les gestes barrières et maîtriser le flux du public.

Dans le même temps, vous autorisez que se tienne dans un lieu fermé, en l'occurrence le Carreau du Temple, un Salon intitulé « Les galeristes », dédié à l'art contemporain, ce dont nous nous réjouissons pour ses organisateurs. Mais, ce double régime manifeste une incohérence décisionnelle patente et s'apparente à une grave injustice relevant d'un acte arbitraire sans justification publique, véritable fait du prince.

Ainsi, alors que les marchés alimentaires sont autorisés, qu'un grand nombre de manifestations sportives ont lieu, de nombreux événements culturels comme le nôtre se voient-ils interdits car la préfecture de police, sous votre autorité, en déciderait seule, arbitrairement. Votre rôle de Préfet n'est-il pas pourtant d'être au service de la République et de ses valeurs, dont les fondements sont « Liberté - Égalité - Fraternité » ?

Certes, le Marché de la Poésie n'appartient pas au secteur des « industries culturelles ». Il se tient aux côtés d'artisans de la culture qui œuvrent pour la faire vivre sous ses formes les plus modestes, souvent les plus fragiles mais non moins essentielles. Leurs enjeux économiques n'ont pas la même ampleur que ceux des grandes structures. Toutefois, ces artisans de la culture que le Marché de la Poésie défend et promeut ont tout autant le droit que quiconque d'exercer leur métier et de rencontrer leur public.

En pratiquant cette politique du silence, vous leur avez ôté ce droit citoyen, et le domaine du livre, celui de la petite édition, de l'édition de création et de poésie, en sont les victimes dont vous êtes responsables. Ainsi, ne se sont déroulés cet automne ni le Salon de la Revue, ni le Salon de L'Autre Livre, ni le Salon Page(s), ni le Marché de la Poésie.

Tous ces artisans dans leur diversité connaissent depuis mars dernier, une année particulièrement difficile. Ces « petites entreprises » culturelles ont elles aussi leur poids économique. De nombreux fournisseurs en dépendent et vous les privez ainsi de revenus.

.../...

**CENTRE D'INFORMATION DE RECHERCHE DE CRÉATION  
ET D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES**

**12 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 75005 PARIS - France**

Tél : [00 33] (0)1 44 07 48 39

siret 39143655700014 – code NAF 9499Z - TVA non applicable, art.293-B du CGI

e-mail : [contact@marche-poesie.com](mailto:contact@marche-poesie.com) — [www.marche-poesie.com](http://www.marche-poesie.com)

# C I R C É



2

Vous, Préfet de police de Paris, avez donc enfoncé le dernier clou, donné le coup de grâce à ce corps de manifestations littéraires et artistiques.

Votre impéritie, Monsieur le Préfet, n'a d'égal que le mutisme des institutions – locales, régionales ou nationales – qui s'exemptent de toute responsabilité, vous laissant en ce domaine la seule capacité d'être ni juste, ni équitable.

Sans doute avez-vous cru que la flamme de ces derniers jours dans nos démarches pour obtenir quelque explication n'allait faire que peu de fumée et que, tel un feu de paille, elle allait s'éteindre tout aussi vite qu'elle s'était allumée. C'était vous tromper, car, lorsque nous avons appris que certaines manifestations étaient autorisées et d'autres non, sans raisons légitimes, nous avons immédiatement décidé de raviver notre feu de questions et de le rendre public.

Que le domaine de la poésie, Monsieur le Préfet, vous soit étrange, voire étranger, ne vous donne nullement aucun droit de lui faire subir une inégalité de traitement et de défavoriser ainsi le livre et la culture, comme vous le faites si violemment en l'occurrence.

Peut-être porterez-vous, Monsieur le Préfet, dans un avenir proche, la responsabilité d'avoir participé à la disparition d'un certain nombre de manifestations dont le dessein ponctuel n'était que de défendre, en toute conscience et respect des contraintes d'aujourd'hui, un univers culturel à taille humaine.

Nous n'avons d'autre vocation que de porter le mot, la pensée, la parole. De par votre présent exercice du pouvoir de police, vous aurez pratiqué à l'égard du Marché de la Poésie ainsi qu'à celui des éditeurs de création, ce qui ressemble fort à une forme de censure. Vous aurez manifesté par votre silence un insupportable mépris pour nos activités.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à nos sentiments de la plus grande distanciation sociale.

Yves Boudier  
président

Vincent Gimeno-Pons  
délégué général

CENTRE D'INFORMATION DE RECHERCHE DE CRÉATION  
ET D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

12 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 75005 PARIS - France

Tél : [00 33] (0)1 44 07 48 39

siret 39143655700014 – code NAF 9499Z - TVA non applicable, art.293-B du CGI

e-mail : [contact@marche-poesie.com](mailto:contact@marche-poesie.com) — [www.marche-poesie.com](http://www.marche-poesie.com)